100mains

📥 Je veux enregistrer les factures des fournisseurs

La facture du traiteur, de l'imprimeur, de la salle : une photo ou le fichier reçu, et la dépense se remplit toute seule. Le justificatif reste rangé avec, prêt pour l'AG et pour le comptable.

Ce que 100mains met à votre disposition

Facture en photo ou en PDF
Photographiée ou déposée : les assistants la lisent et remplissent la dépense (quelques crédits).
Argent → Comptabilité → Dépense

Facture électronique
Un PDF Factur-X ou un fichier XML (UBL, CII) envoyé par le fournisseur : lu tel quel, sans assistant et gratuitement.
Argent → Comptabilité → Dépense

Facture déjà notée ?
Même fournisseur, même numéro : 100mains vous prévient avant d'enregistrer une facture électronique en double.
Dans la dépense

Rattachée à un projet
La facture du traiteur compte dans le bilan du repas.
Argent → Budget et bilan de chaque projet

Justificatifs rangés
Le fichier d'origine est gardé, chiffré ; toutes les pièces se feuillettent en vignettes.
Argent → Comptabilité

Ce que la réforme change
Une fiche, dans l'écran de la comptabilité : « Factures électroniques : ce qui change pour votre association ».
Argent → Comptabilité

Pas à pas

1
Ouvrez une dépense
Argent → Comptabilité → « Dépense ».

2
Déposez la facture
« Photographier la facture ou le ticket » : une photo, un PDF, ou le fichier Factur-X ou XML reçu du fournisseur.

3
Relisez
Le fournisseur, la date et le montant sont remplis. Vérifiez ce qui est surligné ; pour une facture électronique, tout ce qui a été lu s'affiche.

4
Enregistrez
Choisissez la catégorie et, si besoin, le projet, puis enregistrez : la facture est rangée avec la dépense.

Bon à savoir

- Factures électroniques : depuis le 1er septembre 2026, les entreprises doivent pouvoir les recevoir, et toutes les émettront au plus tard en septembre 2027. Certains fournisseurs vous enverront donc un PDF Factur-X ou un fichier XML : déposez-le tel quel.
- Une association qui ne facture pas de TVA (cotisations, dons, subventions) n'est en principe pas concernée. Mais une association qui vend des services sans TVA parce qu'elle en est exonérée peut devoir recevoir ses factures par une plateforme agréée : faites le test officiel sur impots.gouv.fr (« La facturation électronique, qu'est-ce que ça change pour moi ? ») ou demandez à votre service des impôts.
- 100mains n'est pas une plateforme agréée : il ne reçoit ni n'envoie de factures électroniques à la place de votre association, il lit celles que vous y déposez.
- Assistants coupés par la présidence ? Les photos ne sont plus lues (vous saisissez à la main), mais les factures électroniques le sont toujours.

Demandez à vos assistants IA

Dans la barre « Je veux… », en bas de l'écran, dites-le avec vos mots. Par exemple :

- **« Combien avons-nous dépensé chez le traiteur cette année ? »**
- **« Où en sont nos comptes ? »**
- **« Montre-moi comment noter une facture »**

Rien ne part sans votre « oui ».